

Le Journal de L'AGGL

N°55 - juillet 2023



Focus sur : Fontoy, la minière



Nouvelle
Agglomération
Portes de France -
Thionville /
Val de Fensch :
C'est voté

p8



agglo-thionville.fr



Chères habitantes, Chers habitants de la Communauté d'agglomération,

Historique ! Notre Communauté d'agglomération vit un moment historique avec le vote le 22 juin dernier d'une demande de création d'une nouvelle agglomération réunissant Portes de France Thionville et le Val de Fensch.

Cette décision traduit le sens de l'action publique de l'ensemble des Maires et élus de la Communauté d'agglomération. Notre engagement vise à développer le territoire au service des habitants. Ces deux idées de développement et de services sont indissociables dans notre action et nous guident dans nos décisions.

Pour cela, les collectivités doivent disposer des bons outils pour agir, pour se développer, pour répondre aux besoins des habitants.

La création de cette nouvelle agglomération s'inscrit dans cette démarche.

- Les territoires du Val de Fensch et de Portes de France Thionville ne forment qu'un seul et même bassin de vie. Nous disposons des mêmes infrastructures (A31, gares, P+R, réseau de transport, CHR...). Nous formons le même bassin d'emploi, la même aire urbaine, le même tissu économique. Ce territoire est une réalité quotidienne pour les habitants. Elle doit devenir une réalité institutionnelle.
- Nos enjeux sont également communs : la mobilité, la formation de notre jeunesse, le développement économique et industriel, la santé, les relations transfrontalières, le développement durable. Nous traitons déjà ces sujets ensemble et ensemble nous sommes plus forts pour avancer.
- Nous réunir nous donne des capacités supplémentaires pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Nous réunir permet de disposer d'une force politique plus importante aux yeux de l'Etat, de la Région, du Département et de tous nos partenaires. Cette force compte pour peser sur les choix et pour apparaître dans les dynamiques de projets et les dynamiques économiques.
- Nous réunir c'est nous doter d'une voix unique permettant d'aller plus vite dans nos choix et dans les réalisations concrètes.

Toutes ces raisons bénéficient in fine aux habitants. Peser sur le choix de l'autoroute, c'est permettre sa réalisation au bénéfice des habitants. Peser pour attirer des entreprises, c'est permettre de créer des emplois pour les habitants. Peser pour développer l'enseignement supérieur, c'est permettre à nos jeunes de se former près de chez eux.

Cette union et ce nouveau périmètre ouvrent néanmoins des interrogations légitimes, sur lesquelles nous avons, Michel Liebgott et moi, apporté un certain nombre de réponses.

- Les Communes et leurs Maires restent l'échelon de référence. La politique communautaire est celle des Communes exercée ensemble.
- Aucune Commune ne perdra. Des engagements financiers ont été pris et seront respectés.
- Les habitants n'ont pas à craindre cette fusion qui leur apportera la même proximité et la même relation avec leur Commune.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour faire de l'agglomération thionilloise un territoire qui progresse et où il fait bon vivre.

Pierre CUNY

Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

Maire de Thionville

Conseiller départemental de la Moselle



► **11.04.2023** : ateliers partagés assistantes maternelles, Relais Petite Enfance et multi-accueil la Baleine Bleue



► **12.05.2023** : visite du Préfet et du Sous-préfet à l'Institut de Soudure à Yutz



► **01.06.2023** : signature du Contrat Local de Santé



► **06.04.2023** : inauguration de la liaison cyclable Tressange - Ottange



► **14.04.2023** : visite de chantier assainissement à Illange



► **28.05.2023** : triathlon des Portes de France



► **10.06.2023** : fête de l'Eau à Nautic'Ham

NAUTIC'HAM

Party



GRATUIT

PROGRAMME

- Sam. **15/07** Concert - Calypso 2 *Variété Internationale*
Dim. **16/07** Classics Cars *Rassemblement de voitures anciennes*
Sam. **22/07** Concert - Soul Brother *American Party*
Sam. **29/07** Concert - Les Roosters *Rock*
Sam. **05/08** Concert - Luna en Sol *Jazz Manouche*
Sam. **12/08** Concert - Potofeu *Musique Irlandaise*
Sam. **19/08** One Man Show - Julien Strelzyk
Sam. **26** et dim. **27/08** Ninja Park *Enfants à partir de 8 ans*
Sam. **02/09** Concert - Naimba *Pop / Rhythm and Blues*

PROGRAMME DÉTAILLÉ



- agglo-thionville.fr
➤ basse-ham.fr
➤ nautic-ham.fr

C'EST AUSSI



AU BORD DE L'EAU
Bar / Snack

LA PAILLOTTE
Bar / Restaurant

LA FLOTILLE
Location de bateaux électriques

ATLANTIS PARC
Parc de jeux gonflables et trampolines

MOSELLE WAKE PARK • CRAZY SPLASH
Gonflables sur l'eau et téléski nautique

Une activité télési à Nautic'Ham : le rêve devient réalité

Chaque année, la base de loisirs nautiques de Basse-Ham voit le nombre de ses équipements s'étoffer. Suite à une convention signée entre la SEBL (Société d'Équipement du Bassin Lorrain) et la société Moselle Wake Park, c'est au tour d'une activité nautique inédite dans le Grand Est de rejoindre le complexe touristique.

Sur la route des plaisanciers du Nord mosellan, Nautic'Ham est devenue la halte à privilégier : labellisée « Pavillon bleu », elle est aujourd'hui dotée d'un port de plaisance de 100 anneaux, complet toute l'année, d'un camping de 60 emplacements plébiscités par les touristes français et étrangers, d'un Centre Aquatique aussi bien flambant neuf que prometteur et d'un programme d'animations variées, qui s'échelonnent d'avril à septembre. Il ne manquait plus

qu'une activité aquatique de plein air pour permettre aux étangs environnants de concourir à l'élan touristique insufflé par la Communauté d'Agglomération à la base de loisirs.

Cet été, ce sera chose faite ! La société Moselle Wake Park envisage en effet d'y implanter un parc centré sur le sport et les jeux d'eau. Un projet qu'elle compte déployer sur trois espaces de près de 90 000 m² ainsi répartis :

- Un grand télési « Full Size Cable » sur environ 630 mètres permettra la pratique du wakeboard et du ski nautique. L'équipement proposera un système similaire à celui des remontées mécaniques utilisées aux sports d'hiver et fonctionnera au moyen d'un câble circulaire soutenu par des poulies. Cinq pylônes arrimés au fond de l'eau et ancrés sur les berges soutiendront le dispositif. Le grand télési pourra tracter 8 à 9 pratiquants simultanément grâce à un système d'accroche. La vitesse sera de 30 km/heure et le départ s'effectuera assis ou debout depuis un ponton aménagé.
- Un télé-ski bi poulies « Two-tower Cable » sur environ 300 mètres linéaires destiné à l'apprentissage et au perfectionnement.
- Un parcours constitué de modules aquatiques gonflables pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

Le projet prévoit également la création d'un espace commun à ces trois équipements. Dédié à la détente, il comprendra une zone de restauration, un terrain de beach-volley, une aire de transats et un espace de stockage et d'entretien du matériel.

Afin d'assurer l'animation du site, huit emplois seront créés dès l'ouverture au public.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, la date d'ouverture, imminente, n'était pas fixée. Il vous suffit de suivre l'actualité sur le site internet www.agglo-thionville.fr ou sur nos pages facebook ou Instagram.



A noter

Chaque année, les téléskis seront ouverts au public d'avril à octobre, des ouvertures ponctuelles seront possibles hors saison en fonction des conditions météorologiques. Le parc aquatique, d'ores et déjà ouvert au public, sera quant à lui accessible de mai à fin août.

Budget 2023 : sérénité et ambition

Le budget est voté chaque année avant le 15 avril. Il prévoit les dépenses qui, tout au long de l'année, vont permettre de financer les investissements mais également les services aux usagers assurés par la Communauté d'Agglomération. Pour 2023, on retiendra une fiscalité sans augmentation et la poursuite d'une politique ambitieuse en matière de développement du territoire.

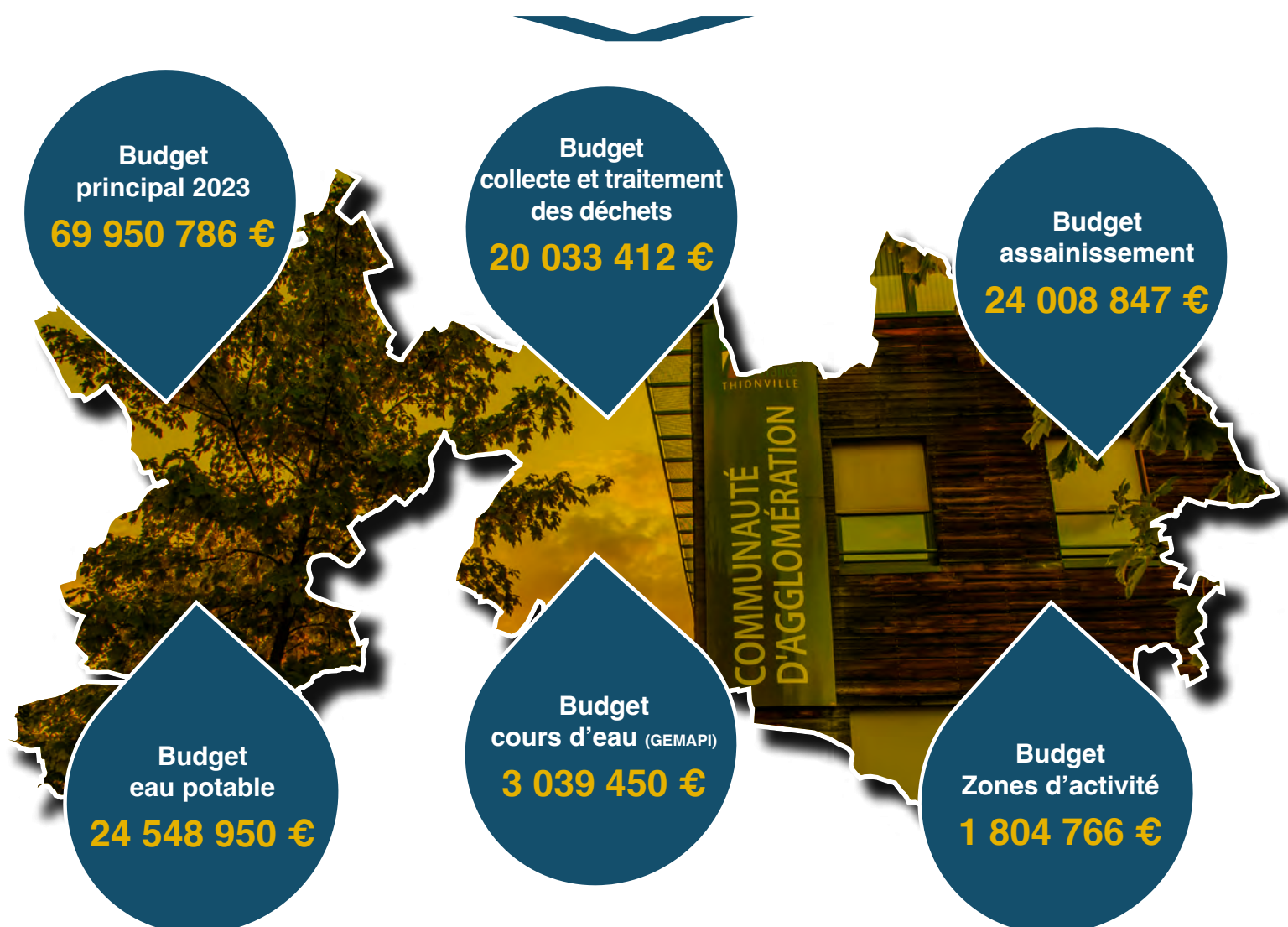
La séance du conseil communautaire du 13 avril a débuté par la clôture des comptes administratifs 2022, validés à l'unanimité par les élus. Au menu, un budget principal affichant un résultat global cumulé positif (11M €) et cela, malgré les retombées de la crise sanitaire liée au Covid et plusieurs mois d'inflation.

Une situation encourageante qui devrait se poursuivre en 2023 avec la perspective de nouveaux investissements

(6,6 M€) comme l'acquisition du bâtiment de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), l'espace Cormontaigne pour y installer le pôle administratif, économique et numérique de l'agglomération, la construction d'une salle multifonctionnelle à Fontoy et d'un multi-accueil à Terville, la création de nouvelles pistes cyclables, les travaux d'isolation de la piscine de Thionville, la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Eau territorial)...

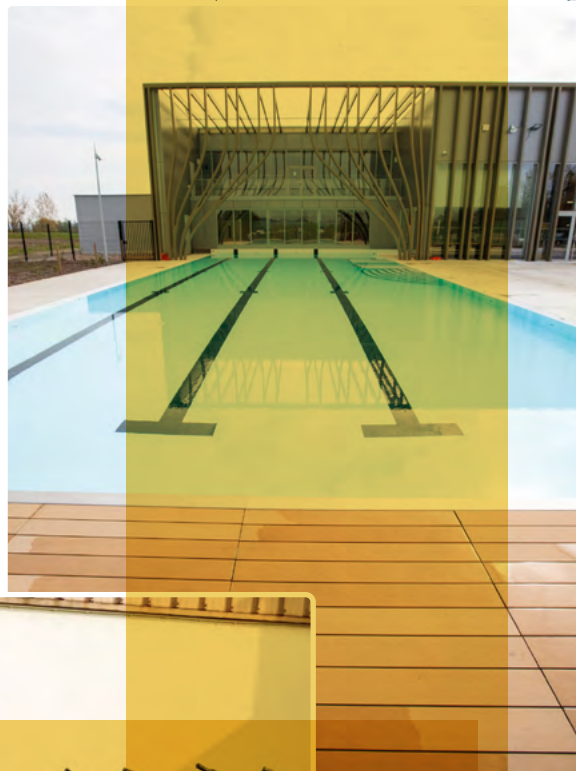
143 M€

Un budget global 2023 au service du projet communautaire



Les principales dépenses d'investissement :

- Nouveau pôle administratif et numérique (4M€)
- Centres aquatiques (600 000€)
- Mobilité douce (500 000€)
- Multi-accueil de Terville (370 000€)
- Travaux d'assainissement (5M€)
- Travaux d'eau potable (7,6M€)
- Déchets (2,7M€)



Endettement maîtrisé

Alors que le niveau moyen d'endettement des Communautés d'Agglomération s'élève à 376 € par habitant, Portes de France - Thionville présente un niveau bien inférieur : 193 € par habitant. Sa capacité de désendettement s'élève à 2,4 (4,7 ans en 2021), la moyenne nationale se situant autour de 4,4 ans.

Une fiscalité maintenue

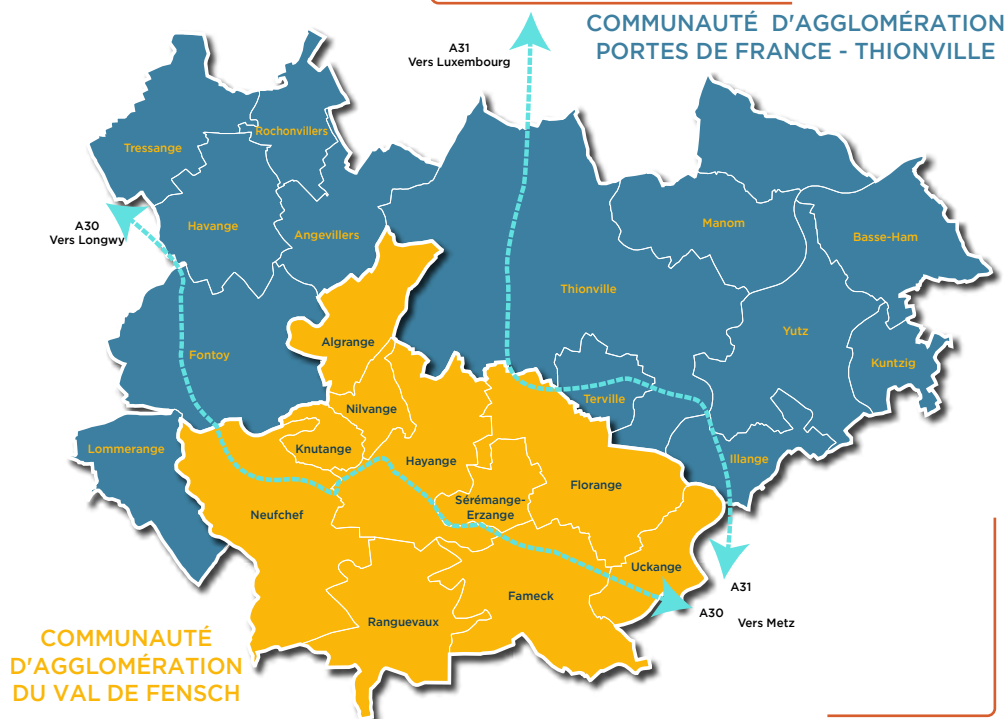
Grâce à l'amélioration du produit fiscal (+ 4,5 M€ en 2022), les recettes 2023 atteindront près de 30 millions d'euros. Les taux d'imposition quant à eux resteront inchangés par rapport à 2022.

Hausse des dépenses de fonctionnement

Le budget 2023 a pris en compte de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+1,9 M€) liée principalement à la hausse de la contribution au SMITU, à l'ouverture du centre aquatique Hamelys de Basse-Ham et à la hausse des coûts de l'énergie.

Nouvelle Agglomération Portes de France - Val de Fensch : C'est voté

Effleuré à plusieurs reprises ces dernières années, le projet d'union des deux EPCI du Nord-Mosellan s'est accéléré en 2022 avec une promesse de mariage scellée le 11 décembre. L'année 2023 est celle du vote des 2 assemblées en ce sens, avec une opérationnalité prévue pour 2026.



C'est acté ! Les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et du Val de Fensch ont voté lors de leur dernière assemblée respective le principe d'union des 2 entités. C'est là le résultat d'une année de travail commun entre les élus et les services des 2 agglos pour préparer un changement de paradigme impulsé par les deux présidents.

« Le Nord-Mosellan est un seul et même territoire et les habitants le vivent ainsi. A nous de leur prouver que nous sommes capables d'être

unis, pour gagner en efficacité » explique Pierre Cuny. Une histoire commune, un territoire uni, un avenir ensemble.

La mutualisation des énergies permettra de répondre aux « enjeux colossaux, en matière de mobilité, de relations transfrontalières, d'enseignement supérieur, de développement économique, de numérique, d'offre de santé. Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin » poursuit le Président.

La bonne santé financière des deux agglos, soulignée par Michel Liebgott, Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, est aussi un atout et un gage d'équilibre entre les 2 territoires, dont la complémentarité est patente. Portes de France - Thionville s'appuie sur un fort développement des services, tandis que le Val de Fensch possède de nombreux atouts de production.

Le projet le plus emblématique actuellement sur les rails, concerne la mobilité, avec l'avènement du Bus à Haut Niveau de Service qui maillera la « Grande Agglo ». Un enjeu primordial qui est au cœur des préoccupations des habitants. « Paris ne s'est pas faite en un jour, vous pensez bien que la restructuration du réseau de mobilité ne va pas se faire en un jour. Regardez ce qui se passe sur la Moselle avec ce pont qui enjambe la rivière et ce deuxième ouvrage d'art qui surplombe les voies ferrées. Nous allons mettre des moyens forts pour le développement de la mobilité » explique Pierre Cuny. Les 2 Présidents partagent également une même position à propos du tracé de l'A31bis.

« Réduire les intermédiaires, accélérer la prise de décision permettra de gagner en efficacité et de donner une autre dimension à nos projets », tout en parlant d'une seule et même voix, poursuit le Président du Val de Fensch.

« Demain, une seule et même agglo nous permettra d'être plus forts, vis-à-vis du voisin luxembourgeois, mais aussi de gagner en visibilité auprès des instances nationales de Paris et européennes de Strasbourg. Nous pourrions mobiliser des fonds régionaux, nationaux et européens plus facilement sur des projets plus importants », avancent les deux hommes.

Dès lors, les élus et services des deux EPCI vont désormais augmenter le nombre de rencontres afin de se mettre en ordre de marche pour début 2026.

De nouveaux conteneurs enterrés à Haute-Yutz

Respectueux de l'environnement, hygiéniques et esthétiques, les conteneurs enterrés se développent un peu partout sur notre territoire. A Haute-Yutz, dans le quartier des Terrasses des Provinces, la Communauté d'Agglomération vient d'implanter dix-huit points de collecte de ce type.

Une petite borne, qui sort du sol de quelques dizaines de centimètres, la partie enfouie étant un grand container. Voilà à quoi ressemble les dispositifs de collecte des déchets que la Communauté d'Agglomération a implanté début juin dans les rues du Dauphiné et de Bretagne, Terrasses des Provinces à Yutz. On en compte désormais dix-huit, affublés de couleurs distinctes en fonction des déchets à répartir : jaune pour les déchets à trier, noir pour les ordures ménagères et vert pour les bouteilles et les objets en verre. Deux cent cinquante foyers sont concernés par le nouvel équipement, dont ils pourront faire usage à leur convenance, sans contrainte d'horaire, comme l'exige la collecte par camion.

Afin d'accompagner les familles dans cette démarche environnementale, le personnel communautaire leur a distribué un flyer explicatif et deux cabas (réutilisables) de transport : un sac pour les déchets à trier et un sac pour le verre.

Les nouvelles installations, dont le coût s'élève à près de 300 000 euros ont été financées pour moitié par la Communauté d'Agglomération (conteneurs) et par Moselis, le bailleur social propriétaire des immeubles des rues du Dauphiné et de Bretagne (génie civil).



ATMO : focus sur la pollution à l'ozone

L'ozone est un polluant atmosphérique susceptible d'affecter les voies respiratoires. A fortes concentrations, il peut causer de la toux, une irritation des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, douleur dans la poitrine...

D'où vient ce polluant ?

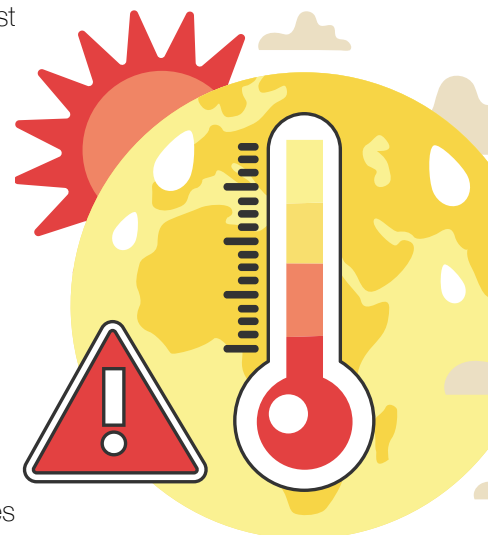
L'ozone n'est pas émis par les activités humaines. Il résulte de réactions chimiques initiées par le rayonnement solaire et en présence de polluants dits « précurseurs » tels que les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles. C'est un polluant estival qui est majoritairement présent de juin à août, avec des pics apparaissant en fin d'après-midi.

Les bons gestes à adopter

En cas de pic de pollution à l'ozone, voici les bons gestes à adopter :

- Limiter les sorties ;
- Préférer les mobilités douces ;
- Éviter les pratiques sportives intenses ;
- En cas d'activité physique, la pratiquer tôt le matin en priorité ;
- Éviter d'utiliser des précurseurs de l'ozone (*peinture, solvant, tondeuse à gazon...*) ;
- Aérer son logement 10 minutes, deux fois par jour (*en début de matinée/soirée en été*) ;
- En cas d'apparition des symptômes, consultez votre médecin surtout si vous êtes une personne sensible (personne âgée, malade, jeune enfant, femme enceinte).

Pour connaître la qualité de l'air dans le Grand Est, rendez-vous : www.atmo-grandest.eu



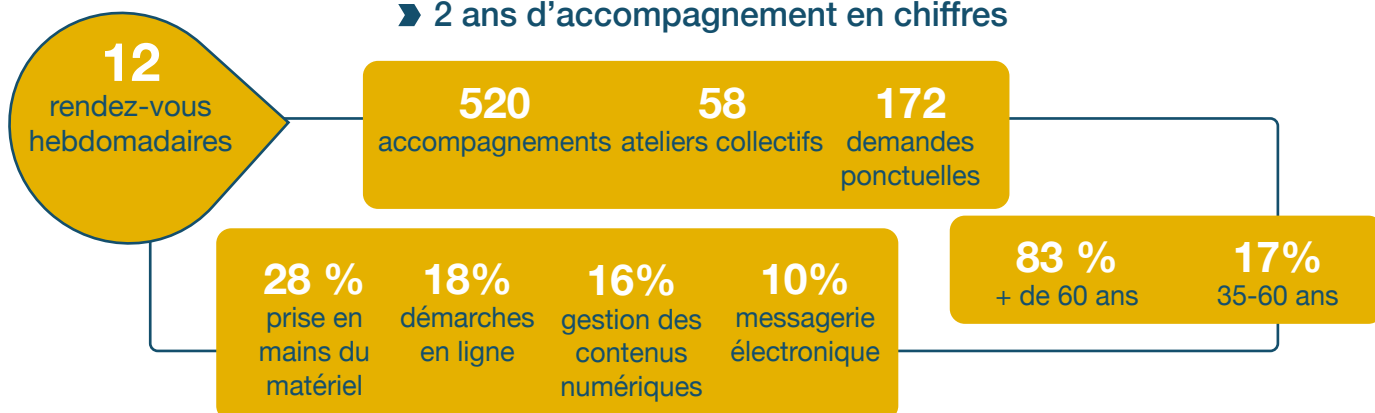
Un conseiller numérique à votre service

Afin d'accompagner les personnes éloignées du numérique, la Communauté d'Agglomération a recruté en 2021 son conseiller, Sébastien Strupp dans le cadre du dispositif de l'État « Conseillers Numériques France Services (CNFS). Bonne nouvelle, le dispositif a été reconduit pour 3 ans.

Affichant une moyenne de 12 rendez-vous hebdomadaires répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, le dispositif d'accompagnement au numérique s'avère tout à fait utile et fructueux, affichant un taux de fréquentation supérieur aux tendances observées à l'échelle nationale.

Afin de permettre la poursuite de ce type de dispositif, l'Etat a annoncé sa volonté de maintenir son soutien aux collectivités, tout en le faisant évoluer dans le cadre de sa stratégie numérique 2022-2027. De ce fait, le contrat établi avec le conseiller numérique sera reconduit pour une période supplémentaire de 3 ans, avec un soutien dégressif. Le montant de la subvention s'élève donc désormais à 42 500 €.

2 ans d'accompagnement en chiffres



Il vous accompagne pour

- Découvrir les outils et le vocabulaire numérique
- Naviguer sur internet
- Gérer vos courriels et vos contenus numériques
- Réaliser des démarches en ligne
- Protéger vos données personnelles et détecter les arnaques
- Communiquer via les réseaux sociaux avec votre famille

En fonction des demandes, il peut vous aider

- A prendre en main un équipement numérique,
- A installer et utiliser des applications utiles sur votre smartphone,
- A envoyer, recevoir, gérer ses courriels,
- A créer et gérer ses contenus numériques,
- A naviguer sur internet
- A reconnaître les fausses informations d'actualité ou les tentatives de fraudes par email.



Les jours de permanence
dans votre commune



Rappel

Sébastien Strupp vous propose des permanences sans rendez-vous et des sessions d'aides individuelles sur rendez-vous sont programmées. Chaque habitant peut directement venir avec son propre matériel. S'il n'en possède pas, des ordinateurs seront mis à disposition.

Conseiller Numérique
France Service
Sébastien Strupp
07 88 11 65 94

Chez Polette, lauréat du concours Trajectoires

L'association « Alexis Grand Est » accompagne les projets d'entrepreneurs du territoire en récompensant les parcours les plus audacieux à travers le concours Trajectoires. Sébastien Schilt, du restaurant chez Polette à Thionville figure parmi les lauréats 2023. La cérémonie s'est déroulée lundi 22 mai à Thionville, dans la salle des capitulaires de l'emblématique Beffroi.



Depuis sa création, il y a plus de 20 ans, le concours Trajectoires met en lumière celles et ceux qui ont osé entreprendre en Lorraine, dans l'univers de la Très Petite Entreprise (TPE), afin qu'ils soient reconnus et récompensés par l'ensemble des partenaires institutionnels et privés présents dans le champ de l'initiative économique.

Sur l'année 2022, onze entreprises, dont 5 mosellanes, sont sorties du lot sur près de 80 candidatures au départ. Parmi elles, le restaurant de Sébastien Schilt, chez Polette.

Ouvert à Thionville dans la rue Clémenceau, il y a quelques mois, l'enseigne ne désemplit pas. L'idée était de créer un endroit chaleureux de petite dimension, avec une jolie décoration et une carte des menus évoluant constamment. Le restaurant propose une cuisine bistrannique, locale et de saison pour 30 couverts dans une ambiance familiale, avec une large gamme de vins et une bière maison.

Retour aux sources

Pendant plus de 10 ans, Sébastien Schilt a travaillé dans les meilleures cuisines du monde avant de se poser au Luxembourg. Mais après 20 ans de bons et loyaux services, il décide de mettre fin à ces collaborations et décide de lancer sa propre affaire. Son choix se porte sur Thionville, la ville dans laquelle il vit et où il envisage de créer un projet à taille humaine. Il sera à la fois le chef et le gestionnaire. Tout s'est fait très rapidement. En une semaine, il passe chez le notaire pour signer les papiers, et cinq mois plus tard, Polette ouvre ses portes à une clientèle ravie !

11 entreprises ont été sélectionnées par le jury en 2022, pour leur parcours atypique et se sont vus remettre un prix par nos partenaires.

concours-trajectoires.fr



Contrat Eau et Climat : une ressource à préserver

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, représentée par son président Pierre CUNY, vient de signer un contrat de partenariat avec l'agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ce dispositif permettra de déployer des actions durables et coordonnées sur le territoire dans un contexte de changement climatique. La cérémonie s'est déroulée en avril 2023 à la station de traitement des eaux usées de Thionville.

Outil innovant, un Contrat Eau et Climat a pour ambition, sur un territoire à enjeux, d'organiser et de planifier des actions autour de l'eau dans un contexte de transition écologique. Sa mise en place se fait de façon concertée entre les signataires, afin d'assurer sa position au croisement des projets du territoire et des priorités de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Sur le territoire, le contrat supposera la mise en place d'une politique de protection et de réactivation des ressources « assainissement et eau potable » avec 4 axes principaux tels que l'optimisation de la gestion à la source des eaux pluviales, la performance de gestion des eaux usées, la gestion et préservation des milieux aquatiques et humides (avec la reconquête de la biodiversité) et la gestion patrimoniale de l'eau au sein du territoire.

Signé pour trois ans, le dispositif intégrera 27 actions de développement et d'investissement pour un montant estimatif de 44,5 M€, somme à laquelle l'agence Rhin-Meuse s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 15M€.



27
actions

Recouvrer l'autonomie

Parmi les actions phares à venir, figure la remise en service de la ressource de Metzange. « L'enjeu pour notre territoire est de sécuriser notre alimentation afin de recouvrer une parfaite autonomie. A l'heure actuelle, afin de compléter l'alimentation du réseau en place, nous sommes contraints de faire appel au syndicat Fensch Lorraine et au syndicat des eaux de la région messine. La remise en service des eaux d'exhaure devrait nous procurer un volume annuel de 1,5 millions de mètres cubes. Ce serait suffisant pour alimenter tout le territoire et secourir d'autres



collectivités en cas de problème », explique Laurent Schultz, vice-président à la Communauté d'Agglomération en charge de l'eau.

La seule ombre au tableau, c'est la dureté extrême de cette eau (60°F, le seuil le plus élevé). D'où l'idée de construire une station de décarbonatation à Thionville. Une fois traitée, l'eau potable serait stockée dans des bassins à construire, afin de constituer des réserves. Des études vont être lancées en ce sens.

Miser sur le collectif

« Ces investissements indispensables pour le territoire, conjugués à l'augmentation des coûts énergétiques et la hausse des souscriptions aux syndicats ont fatalement impliqué une augmentation des tarifs de l'eau: 12,5 centimes par m³ auquel s'ajoute une augmentation de 7,5 centimes par m³, au titre de la redevance assainissement », explique l' élu. Un choix difficile mais mûrement réfléchi qui permettra de soutenir la politique active conduite par la Communauté d'Agglomération en matière d'investissements.



Un effort collectif s'impose aujourd'hui. Malgré le contexte actuel et l'envol des coûts, les consommations annuelles par foyer ont tendance à augmenter. Pourtant, des gestes simples existent, qu'il s'agit de s'appropriier dès maintenant, comme par exemple, la récupération des eaux de cuisson, de lavage ou de pluie, la limitation dans l'utilisation de la chasse d'eau, des douches plus courtes ou la pose de mousseurs sur les robinets...



POUR VOS PLANTES,



**UTILISEZ
VOS EAUX**

**DE CUISSON
ET DE PLUIE**



Une aide pour financer votre récupérateur d'eau

Vous habitez sur le territoire et vous souhaitez contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique tout en adoptant une gestion raisonnée de la ressource en eau ? La Communauté d'Agglomération vous propose une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau.

30€

Trente euros par logement. C'est le montant de l'aide accordée par la Communauté d'Agglomération aux particuliers qui souhaitent installer un récupérateur à leur domicile. Cette opération a pour ambition de soutenir une dynamique individuelle en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, mais également d'inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau. Elle s'inscrit dans deux dispositifs complémentaires : le Plan Climat Air Energie Territorial et le Contrat de Territoire Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau le 12 avril 2023, visant notamment à promouvoir la place de l'eau et de la nature dans l'aménagement de la ville pour s'adapter au changement climatique.

A noter que cette aide est cumulable avec les dispositifs en vigueur déjà instaurés par certaines communes.

Conditions d'obtention

Les demandes d'aide pourront être formulées à partir du 1^{er} juillet 2023. L'aide est accordée après validation du dossier. Le récupérateur d'eau devra avoir un usage exclusif pour le jardin : il devra s'agir d'une cuve de 300 litres minimum (système aérien), le matériel devra être conforme. L'aide ne concerne que la cuve et le matériel de raccordement.

Pour bénéficier de la subvention, plusieurs conditions :

- Résidence principale sur le territoire ;
- Un seul équipement financé par habitation ;
- Disposer d'un espace extérieur suffisant pour installer le récupérateur (balcon, cour, jardin).

La demande d'aide devra être accompagnée d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, d'une facture nominative acquittée de moins d'un an mentionnant de façon distincte le prix de la main d'œuvre et celui du matériel si le récupérateur est installé par un professionnel, de photos attestant la réalisation de l'installation, du relevé d'identité bancaire ou postale.



Formulaire disponible sur :



Mes
démarches

www.agglo-thionville.fr

Violences sexistes : ouvrir le débat par l'image

Afin d'enrayer le phénomène grandissant de la violence, la Communauté d'Agglomération a récemment mis en place un outil au service de ses communes : le contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles. Un dispositif qui a permis la concrétisation de plusieurs actions sur le territoire.

Toucher le public par l'image et l'échange. Telle est l'une des stratégies adoptées par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires pour faire passer leur message de prévention et de sensibilisation en matière de violences sexistes et sexuelles. Plusieurs rencontres ont été organisées en ce sens au cinéma La Scala au cours de ces dernières semaines, drainant un large public de scolaires et d'administrés :

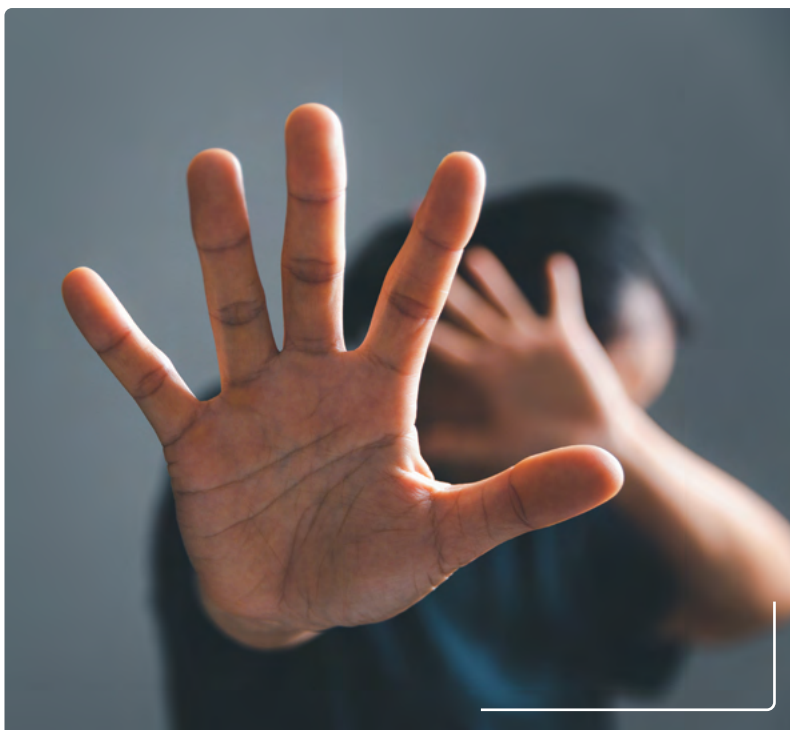
► **31 mars 2023 - « Ex aequo »** : quatre courts-métrages sur les rapports hommes-femmes suivi d'un temps d'échange animé par la directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Metz-Thionville, en présence d'une réalisatrice d'un des court-métrages.

- « **Celui qui a deux âmes** » est un conte qui évoque le parcours d'un jeune homme inuit, à la fois beau comme un homme et belle comme une femme. Qui est-il ? Il hésite. Faut-il ranger tout le monde dans des cases ?
- « **L'espace** » : Une petite fille raconte à l'aide d'un schéma que les garçons prennent toute la place dans la cour de l'école pendant la récréation, ne laissant aux filles qu'une partie minuscule.
- « **Jamais jamais** » : Lors d'une intervention, deux femmes policières prennent conscience du décalage de leurs aspirations profondes par rapport aux attentes de la société.
- « **C'est gratuit pour les filles** » : Apprentie coiffeuse, Laetitia concrétise avec un garçon lors d'une soirée. Le lendemain, une vidéo circule, dévoilant leurs ébats.



► **1^{er} avril 2023 - « Boomerang »** : Tourné à Metz, ce film de Christian François a bénéficié du soutien financier de la Région Grand Est et Inspire Metz. Il porte sur le harcèlement en entreprise. Agressée sexuellement par un collègue, une jeune ouvrière d'une imprimerie tente de mettre fin à ses jours. Face au déni de l'agresseur et de la direction, les employées, conduites par Louise, vont se mobiliser et tout faire pour que justice soit faite.

► **8 avril 2023 - Table ronde sur le thème** : « violence et relations de couple ». Soirée animée par Nadine Demogeot, maîtresse de conférence en psychologie clinique à l'université de Lorraine, Mélanie Vargiu, psychologue et Axel Ravier, spécialiste de la masculinité et des rapports de genre.



Contrat Local de Santé, focus sur l'accès la santé

La mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) fait l'objet, sur notre territoire, d'un Contrat Local de Santé (CLS), conclu avec l'Agence Régionale de Santé. Cette seconde convention, qui couvre la période 2023-2025 consolide les actions déjà menées entre 2019 et 2022, tout en développant de nouveaux axes sur les 3 années à venir. Parmi les axes stratégiques choisis, l'accès à la santé, au droit et aux soins est au cœur des préoccupations.

UNE
POLITIQUE
LOCALE POUR
AMÉLIORER LA
SANTÉ DE
TOUS

L'accès à la santé est l'un des enjeux majeurs de notre société actuelle, qu'il soit géographique ou administratif : de nombreuses personnes renoncent à se soigner par souci économique quand d'autres n'ont plus accès à des professionnels de santé faute d'un nombre suffisant, avec l'apparition ces dernières années de nombreux déserts médicaux.

L'orientation choisie par les signataires du CLS vise à rétablir sur le territoire une démographie médicale favorable et de permettre à chacun d'y avoir accès, notamment pour les populations les plus fragiles.

Le diagnostic a mis en évidence les points suivants :



- **52%** des médecins généralistes ont plus de 55 ans et 33% ont plus de 60 ans,
- **9,5%** des patients de plus de 17 ans n'ont pas de Médecin Traitant,
- **11 communes sur les 13 que compte l'Agglo** sont en manque de professionnels de santé : un arrêté de l'ARS Grand Est de 2022 a classé 10 Communes de la CAPFT en zone d'action complémentaire (ZAC) (toutes à l'exception de Terville et Illange). La Commune de Tressange est, quant à elle, classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Afin de répondre à cette problématique l'Agglo s'est engagée à aider les professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire, mais aussi à attirer de nouveaux praticiens.

L'aide proposée est destinée à la primo-installation de professionnels de santé sur le territoire, pour laquelle il est proposé d'appliquer un taux d'intervention de 50 % au montant hors taxe de tout investissement réalisé par le praticien, dans la limite de 10 000 €. Cette aide est portée à 15 000 € s'il s'installe dans un quartier dit prioritaire au titre de la Politique de la Ville.

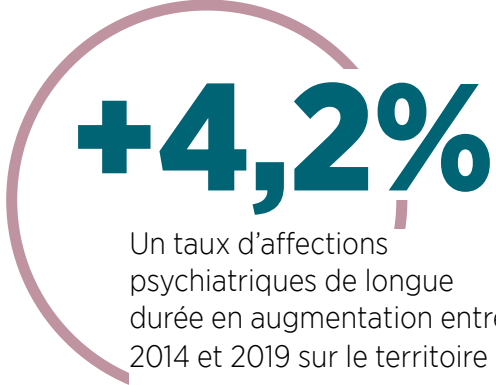
Elle porte sur l'acquisition d'équipement et de mobilier nécessaire à l'adaptation de l'activité médicale et l'acquisition de matériel informatique nécessaire à l'exercice.

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs visant à enrayer les processus de désertification médicale dans les territoires sous dotés, fragiles et déficitaires, notamment ceux mis en place par l'ARS et la Région Grand Est.

Outre l'accès aux soins et à la santé, 4 autres axes stratégiques ont été déterminés à la suite du diagnostic santé établi sur notre territoire :

Le bien-être et la santé mentale,

Les partenaires s'engagent à renforcer les connaissances des acteurs de terrain sur les ressources en santé mentale (structures, modalités de prise en charge...) et à mener un travail de destigmatisation de la problématique de la santé mentale. La question de l'amélioration du bien-être des populations dans la vie quotidienne et professionnelle sera aussi développée, notamment par le renforcement de la résilience des habitants.



+4,2%

Un taux d'affections
psychiatriques de longue
durée en augmentation entre
2014 et 2019 sur le territoire



1/4

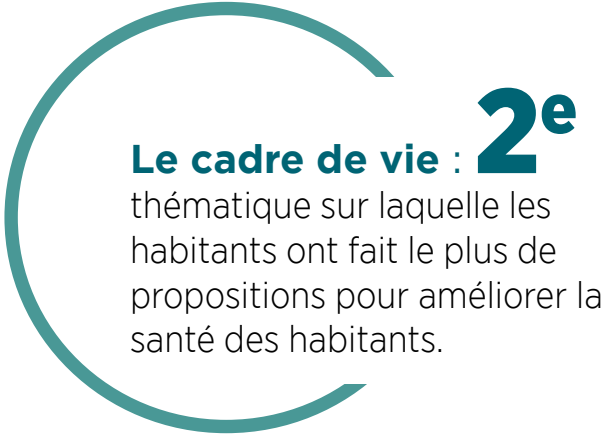
des habitants
sont en
Affection de
Longue Durée

Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers chez les adultes

Les principales maladies métaboliques et cancers observés en France ont pour point commun un manque de pratique d'une activité physique régulière et un déséquilibre alimentaire. L'objectif de cet axe d'intervention est de permettre aux habitants de renforcer leurs connaissances afin de faire des choix éclairés en termes d'activité physique et d'alimentation. Il s'agit également de poursuivre l'intervention sur l'environnement de vie des habitants par une amélioration du cadre de vie, favorisant les gestes quotidiens d'une pratique régulière d'une activité physique.

La santé environnementale

Il est largement démontré aujourd'hui que la santé ne dépend pas seulement de facteurs biologiques ou de comportements individuels mais également des conditions et des milieux de vie. Les facteurs sociaux, environnementaux, économiques et politiques jouent un rôle majeur dans l'état de santé des populations. Et les politiques publiques menées dans ces milieux de vie modèlent les conditions de vie de leurs habitants.



Le cadre de vie : 2^e
thématique sur laquelle les
habitants ont fait le plus de
propositions pour améliorer la
santé des habitants.



14,4

Age moyen d'initiation à la
première cigarette

La lutte contre le tabagisme.

La lutte contre le tabagisme est un enjeu sanitaire et sociétal majeur en France, la consommation de tabac restant dans notre pays la première cause de mortalité évitable, avec 73 000 décès attribuables au tabac en 2013. Le coût social du tabac était par ailleurs estimé à 120 milliards d'euros en 2010 en France. Les jeunes et les femmes sont les cibles prioritaires de l'industrie du tabac et leurs stratégies marketing ne cessent de se renforcer.

Coopération transfrontalière : un sommet, des avancées



Ça s'est passé le 17 avril 2023 à Thionville. A l'invitation du Pôle Métropolitain Frontalier, présidé par Pierre Cuny, Laurence Boone, secrétaire d'Etat chargée de l'Europe s'est déplacée à Thionville pour co-présider, avec son homologue luxembourgeoise Corinne Cahen, la 7^e réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG). L'occasion de faire le point sur l'avancée des dossiers.

Les travailleurs frontaliers sont près de 120 000 à franchir chaque jour la frontière franco-luxembourgeoise et plus de la moitié réside sur le territoire Nord-mosellan traçant un trait d'union entre les deux pays.

Créée en 2010, la Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG) a pour ambition de développer la coordination des politiques publiques et de favoriser la mise en œuvre d'initiatives communes. Le sommet diplomatique qui s'est déroulé en avril dernier à Thionville a permis d'aborder de nombreuses problématiques tels que le télétravail, la sécurité, la petite enfance, la mobilité...

Au cœur des préoccupations de part et d'autre de la frontière, la mobilité a fait l'objet d'échanges fructueux. Deux volets étaient à l'ordre du jour. D'une part, les transports collectifs et durables. Le protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports frontaliers signé le 20 mars 2018, prévoit le financement à parité entre les parties françaises et le Luxembourg de 240 millions d'euros dont 220 millions consacrés au mode ferroviaire et 20 millions destinés à la politique de covoiturage et des services routiers de transport en commun. A cela s'ajoute un avenant au protocole signé en 2021, qui porte l'investissement à 440 millions d'euros.

Concernant le volet ferroviaire, les travaux menés dans les infrastructures de train entre Metz et Thionville et financés à parité par les deux pays permettront de passer de 8 000 à 14 000 places assises par jour et par sens en heure de pointe d'ici 2024 et même à 22 000 places assises à l'horizon 2028-2030.

Les deux parties sont convenues de lancer une étude globale de mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et le bassin d'emploi transfrontalier en France, situé plus particulièrement dans le Nord Lorrain et qui s'étend progressivement du Sud de Thionville jusqu'à Metz.

En matière de télétravail, il a été rappelé que la loi de finances de 2023 a mis en place un dispositif simplifiant les démarches administratives pour les employeurs

luxembourgeois en cas de franchissement du seuil de tolérance fiscale, récemment rehaussé de 29 à 34 jours de télétravail par an.

En parallèle des sujets centraux relatifs à la sécurité, la culture et l'éducation, la ClG a permis d'aborder d'autres problématiques nouvelles, comme le transport transfrontalier des déchets et l'aménagement du territoire.



La ligne ferroviaire Luxembourg-Sarrebruck à l'étude

Parmi les nombreux projets liés à la mobilité actuellement en réflexion, le Conseil Départemental et son Président Patrick Weiten réactivent le dossier concernant la ligne ferroviaire Sarrebruck-Luxembourg, via Thionville et Bouzonville. Aujourd'hui, pour relier Sarrebruck à Luxembourg en train, il n'y a pas d'autre choix que de passer par Metz ou Trèves.

Côté Allemand, le Land Sarrois s'active pour réactiver la ligne Bouzonville – Dillingen. Patrick Weiten y voit également l'opportunité de relancer la ligne « voyageurs » de la vallée de la Nied.

Cette solution permettrait de désengorger les routes qui mènent au Luxembourg, et notamment les voies secondaires qui ne sont pas calibrées pour de tels déplacements pendulaires. De la même manière, cela éviterait la surpopulation dans les parkings autour de la gare de Thionville.

Les Agglos Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, ainsi que la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan appuient ce dossier, également étayé par une étude d'opportunité diligentée par le Conseil Départemental. Ce dernier étant prêt à accompagner le projet financièrement. D'autant plus que cette ligne ferroviaire existe déjà, puisqu'elle est utilisée pour le fret. Elle pourrait accueillir près de 5 000 voyageurs par jour. Sans oublier la dimension environnementale du projet, puisqu'il permettrait d'économiser près de 68 tonnes d'émissions de CO2 par jour.



Piscines communautaires : vous avez dit « pénurie de maîtres-nageurs » ?

Si depuis plusieurs années, la France connaît des difficultés pour recruter des maîtres-nageurs, le territoire de Portes de France - Thionville semble épargné par le phénomène. Les deux piscines communautaires de Thionville et Basse-Ham disposent en effet d'une équipe au complet et fidélisée, que seules les vacances d'été viennent momentanément modifier. Mais comment font-elles ? Hervé Marchetto, directeur des deux établissements nous livre le secret de cette machine plutôt bien huilée.



Journal de l'Agglo : Monsieur Marchetto, selon plusieurs fédérations, il manquerait jusqu'à 5.000 maîtres-nageurs-sauveteurs en piscine et sur les plages. Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait expliquer une telle pénurie de maîtres-nageurs ?

Hervé Marchetto : Dans les années 1970, l'État lançait l'opération 1 000 piscines, opération qui devait inciter les communes à se parer d'un tel équipement. De nombreux maîtres-nageurs ont alors été formés au BESAAN (Brevet d'Educateur Sportif Aux Activités de la Natation) et embauchés au même moment. Aujourd'hui, ils partent massivement à la retraite et sont difficilement remplacés. Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports) a remplacé l'ancien BESAAN. Il est plus complet, mais aussi plus long et coûteux pour les candidats, lesquels, pour ces raisons se présentent en moins grand nombre.

On peut invoquer également le manque de valorisation du métier compte-tenu de la forte responsabilité. Il est important de savoir qu'un MNS dans sa fonction peut être jugé à

la fois d'un point de vue civil et pénal. Et puis il y a eu le Covid : les comportements ont changé. La profession de MNS est un métier à horaires variables, 7 jours/7, en nocturne, les week-ends, et les jours fériés ce qui peut freiner l'enthousiasme de certains.

JdA : Pourtant, que ce soit sur le Centre Aquatique de Thionville ou le Centre Aquatique HAMELYS, les équipes répondent toujours présentes...

HM : Depuis quelques années nous avons un partenariat qui lie la CAPFT à la FNMNS (Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs). Chaque année une vingtaine de candidats au BPJEPS Natation sont formés. Au cours de ce cursus théorique et pratique, encadré par des professionnels, nos jeunes apprennent les rudiments du secourisme, du sauvetage, de l'apprentissage et de l'animation. À l'issue de la formation, 100 % des lauréats trouvent un travail dans les semaines suivantes. C'est dire si la demande est forte.

Le Sporting Club Thionvillois, avec plus de 700 nageurs et poloïstes travaille en partenariat avec la CAPFT, ce qui nous permet d'alimenter chaque année la formation BPJEPS et de pouvoir ensuite nous offrir les compétences des nouveaux diplômés.

JdA : Comment réussissez-vous à fidéliser vos équipes ?

HM : La CAPFT attache une importance toute particulière au bien-être au travail.

Nous restons toujours proches et à l'écoute de nos agents. Une proximité avec la hiérarchie me semble indispensable afin de fédérer et soutenir les équipes et de comprendre les problèmes existants.

JdA : Si vous deviez faire la promotion du métier de maître-nageur, quels arguments avanceriez-vous ?

HM : Je mettrais en avant la diversité du métier. En effet la journée type du maître-nageur est une succession de périodes de surveillance, d'apprentissage de la natation aux scolaires, d'animation grand public (aquabike, palmes, aquagym...) et d'échanges avec les usagers. La plus grande satisfaction d'un MNS est de fidéliser les usagers par un service de qualité.



Horaires d'été des Centres Aquatiques Communautaires

HAMELYS / BASSE-HAM

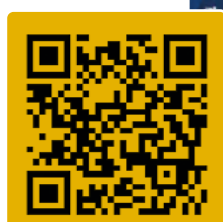
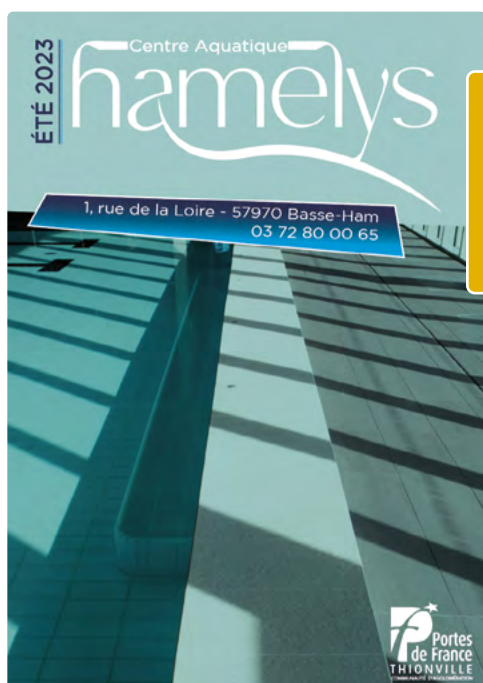
Lundi	14h00 – 20h00
Mardi à Dimanche et JF	10h00 – 20h00

THIONVILLE

Lundi, mercredi et jeudi	9h30 - 20h
Mardi	9h30 - 21h30
Vendredi	9h30 - 22h
Samedi, Dimanche et JF	10h - 20h

ANIMATIONS FITNESS ET AQUATIQUES ESTIVALES

Tarifs, horaires et informations pratiques



Fontoy, la minière : ces monuments qui nous relient à l'Histoire

Les époques se succèdent, la mémoire subsiste. A chaque coin de rue (ou presque), Fontoy rend hommage à ceux qui ont œuvré dans le labyrinthe souterrain de ses entrailles.

A l'apogée de son activité économique, la commune de Fontoy comptait trois mines : Fontoy, Havange et Karl Lueg. Deux-mille personnes y travaillaient. Aujourd'hui, il ne reste que peu de traces de ce riche passé. Pour qu'il continue toutefois à rayonner dans la mémoire collective, la Ville et l'association Ad Fontes multiplient les occasions d'évoquer cette époque foisonnante.

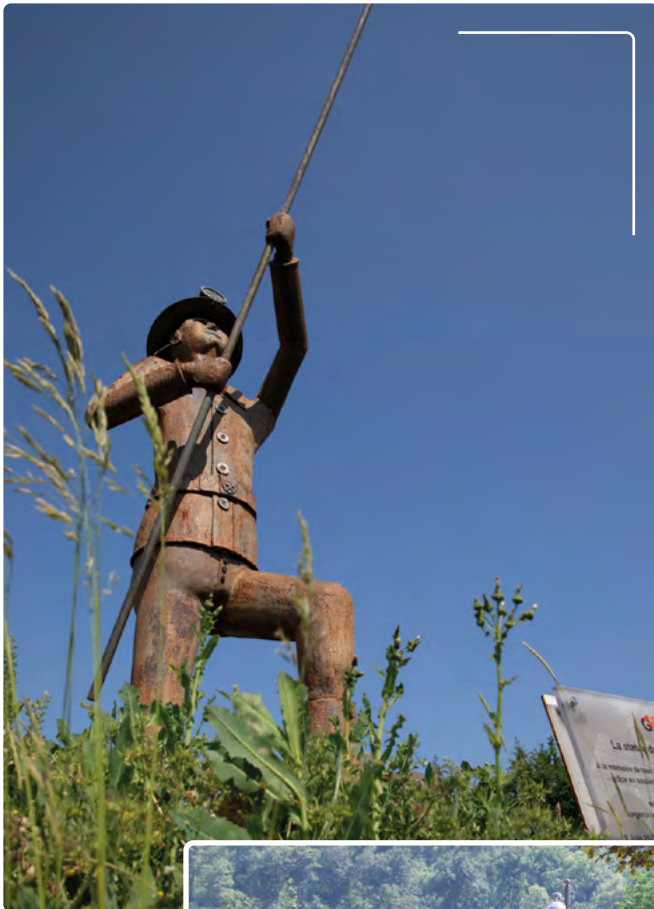
Dans le quartier du Haut Pont, une draisienne jaune et ses trois berlines posées sur un espace de verdure le long de la route, interpellent le regard. Elle n'a pourtant pas toujours été là. Longtemps stationnée près de l'école maternelle au centre-ville, elle a été déplacée en début d'année, suite à des travaux liés à la construction d'un nouveau périscolaire. Selon Rolland Zeller, président d'Ad Fontes, « la magnifique machine aurait roulé sa bosse dans la mine de Havange », dont l'entrée est identifiable grâce à une plaque commémorative située sur un mur extérieur entre la maison de retraite et le centre socio-culturel de la

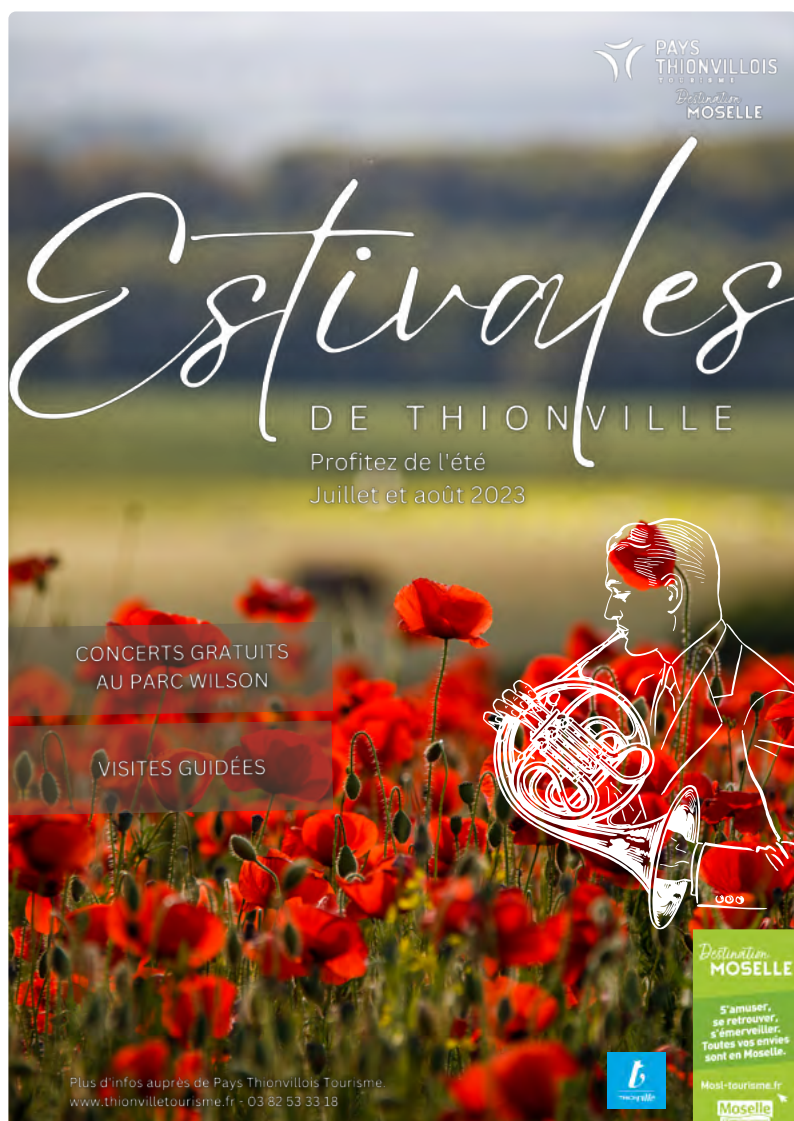
rue Jean Burger. Commandée par la mairie, l'objet a été inauguré fin 2022, en même temps que se déroulait l'exposition dédiée à la mine, proposée par Ad Fontes.

Autre quartier, autre monument. Une haute statue de mineur en fer propose depuis 2016 sa vision alchimiste du métier de mineur, perçu comme un intermédiaire entre la terre et le forgeron. Cette œuvre a été réalisée par le sculpteur Louis Théobald en hommage aux mineurs décédés à la mine d'Havange, sur leur lieu de travail. Elle est née de l'initiative de l'association Génération 78 de Fontoy. C'est aux pieds du monument que chaque année en décembre, à la Sainte-Barbe, la ville a pris l'habitude d'organiser une cérémonie en l'honneur des mineurs, en présence des membres de l'association Génération 78, d'anciens mineurs et épouses de mineurs, d'élus.

Il est des lieux où souffle l'esprit...

La fermeture de la mine d'Havange en 1983 a entraîné son ennoyage. Le maire de l'époque, Henri BOGUET, a alors eu l'idée d'utiliser cette eau à 12 degrés constants pour installer sur Fontoy un réseau de chaleur. L'eau d'exhaure est réchauffée à l'aide de pompes à chaleur et alimente ainsi les radiateurs de tous les bâtiments publics fenschois.





Les concerts des estivales 2023 :

- Dimanche 16 juillet à 15h30
ANGELO - *Variété*
- Dimanche 23 Juillet à 15h30
LA SCHLAPP SAUVAGE - *Chanson française*
- Dimanche 30 juillet à 15h30
CHICKS ACOUSTIC - *Variété*
- Dimanche 6 août à 15h30
SHENANDOAH - *Country*
- Dimanche 13 août à 15h30
SILVER BROTHERS - *Variété*
- Dimanche 20 août à 15h30
GD POT'S - *Blues/Rock/Country*

Gratuit

Parc
Wilson

Le Programme des visites guidées des estivales 2023 :

- Samedi 8 juillet à 15h00 :
Thionville se découvre
- Samedi 15 Juillet à 15h00 :
Thionville urbanisme allemand
- Mercredi 19 juillet à 15h00 :
Jean et son intrépide cheval en bois
(visite pour enfants)
- Dimanche 30 juillet à 15h00 :
Saint-Maximin en deux temps
- Dimanche 6 août à 15h00 :
Thionville se découvre
- Vendredi 11 août à 16h30 :
Saint-Maximin en deux temps
- Mercredi 16 août à 15h00 :
Thionville à cloche pied (visite pour enfants)
- Dimanche 20 août à 15h00 :
Thionville urbanisme allemand
- Mercredi 23 août à 15h00 :
Jean et son intrépide cheval en bois
(visite pour enfants)



Tarifs

Visite guidée enfant à partir de 3 ans :
4 €/enfant, gratuité accompagnateur,

Visite guidée classique :
5,50 €/adulte - 4 €/enfant
gratuit moins de 3 ans

Des gestes maîtrisés,
de l'eau économisée,
une facture moins salée.

Douche rapide

35 à 60L
d'eau

VS

Bain

150L
d'eau minimum

